

République Française

**Département
du Pas-de-Calais**



Ville de MARCK

SEANCE

7 JUILLET 2025

OBJET :

CADRE DE VIE

**REFECTION DE LA
VOIRIE ET DE
L'ETABONNAGE DU
CHEMIN DE LA DIGUE**

**AUTORISATION ET
DEMANDE DE FONDS
DE CONCOURS**

2025-07-25

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi 07 juillet, à dix-huit heures, les membres du Conseil Municipal de MARCK proclamés par le Bureau Electoral, à la suite des opérations du 15 mars 2020 et du 24 mai 2020, se sont réunis sur la convocation qui leur a été adressée conformément aux articles L.2121-10 à L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Madame NOËL Corinne, Maire.

Étaient Présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :
NOËL Corinne, LEFEBVRE Raymond, DUMONT-DESEIGNE Véronique, MARTIN Fabrice, LOUCHEZ Laurence, TACCOEN Jean-Michel, WILLAUME Quentin, Mercier Sabrina, PILLE Robert, LOUVET Dimitri, CARBONNER Thérèse, FIOLET Evelyne, MASSON Tony, DUMONT Pierre-Henri, LAVIEVILLE Marie-Lyne, BRANLY Sandrine, MAGNIER Renée, GEISLER Maryse, DESORT Annie, VAUTIER Monique, WASSELIN Jean-Guy, BUTEZ Philippe, BOUCHEL William, BOUCHEL Céline, BEN Sabrina.

Étaient excusés :

MILLIEN Sophie	(Pouvoir Fabrice MARTIN)
LENGLIN Daniel	(Pouvoir WILLAUME Quentin)
VANDEWALLE Julie	(Pouvoir NOËL Corinne)
BRANCQUART Christopher	(Pouvoir Dimitri LOUVET)
FUZELLIER Patrick	(Pouvoir LEFEBVRE Raymond)
HUGOT Léa	(Pouvoir Evelyne FIOLET)
DEROI Alexandre	(Pouvoir CARBONNER Thérèse)

Était absent :

PERON Laurent



Madame le Maire explique à l'assemblée que dans le cadre de sa politique d'amélioration du cadre de vie et dans l'objectif d'une bonne gestion de son patrimoine, la commune envisage au travers de son plan pluriannuel d'investissements la rénovation du chemin de la digue.

Le chemin de la digue situé aux Hemmes de Marck a subi des dégradations suite à un accident de la route.

La voirie et l'étabonnage (bord du fossé) ont été fortement détériorés et il est nécessaire de procéder à sa rénovation pour éviter tout autre accident.

Madame le Maire informe l’assemblée que Grand Calais Terres et Mers est susceptible de financer ce projet au travers d’un fonds de concours.

Le montant de ces travaux s’élève à 31 315,78€ HT dont le plan de financement est ci-dessous :

DEPENSES		FINANCEMENT		
	Montant	Financeurs	taux	Montant
Refection voirie et etabonnage	31 315,78 €	Fonds de concours 2025	50,00%	15 657,89 €
		Ville	50,00%	15 657,89 €
Total HT	31 315,78 €	Total HT		31 315,78 €

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L’UNANIMITE,

- AUTORISE** la réalisation de ce projet,
- AUTORISE** Madame le Maire à présenter le dossier repris ci-dessus pour solliciter une participation financière de GCT&M au titre des fonds de concours,
- AUTORISE** Madame le Maire à signer l'ensemble des documents relatifs à ce projet.

(Suivent les signatures)
Pour extrait conforme,
Le Maire,

